

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2010 AVEC LA DSCR

Présents:

DSCR/ER : M. Marc MEUNIER, sous-directeur ; M. Jean-Pierre FOUGERE, adjoint ; M. Pierre GINEFRI.
ER 3 : M. Jean-Baptiste DORIVAL, chef de bureau ; M. Christian PRAT.
ER 2 : M. Pierre STEFANIZZI, chef de bureau ; M. Louis-Philippe JOUBERT.

Organisations syndicales :

2 IPCSR de la CFDT

Le SNICA-FO : une délégation menée par M.GROLIER.

L'UNSA-SANEER : M. Christophe NAUWELAERS, M. Bernard COSSON, M. Lionel PARET.

L'ordre du jour de cette réunion, programmée de longue date, devait être consacrée à la 3^{ème} journée de formation des IPCSR dite « journée de cohérence ». Au vu des documents transmis par la DSCR, le 15 novembre, nous en avons déduit que l'ordre du jour avait été modifié et porterai sur des modifications du guide d'évaluation (GE) de la procédure B. Nous avons donc préparé cette réunion en amendant les modifications du GE proposées par le bureau ER 2.

En réalité, l'ordre du jour proposé par Monsieur MEUNIER était bien plus vaste que le seul point prévu initialement. En effet, cette réunion fut plus un échange entre les OS et l'administration, sur un nombre (trop) important de sujets divers, qu'une réunion de travail.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- bilan de la nouvelle méthode d'évaluation après 6 mois de mise en place,
- préparation de la 3^{ème} journée de formation, journée de cohérence,
- évolution du guide d'évaluation, modification de la grille du CEPC,
- question sur l'harmonisation des taux de réussite des IPCSR (échanges sur ce sujet et propositions sur les méthodes à mettre en place).

Bilan de la nouvelle méthode d'évaluation.

Une enquête sur la notation des niveaux de compétence a été réalisée en octobre 2010 à l'aide du logiciel ministériel « enquêteur national » (saisies intranet). Toutes les DDI ont été sollicitées, il est à noter que certaines n'avaient pas encore effectué les saisies le 18 novembre. Cette enquête porte sur les épreuves réalisées par les IPCSR de chaque département sur deux journées d'exams pratiques B réalisées entre le 6 et le 10 septembre 2010, près de 8 800 CEPC ont été saisis.

Bilan de l'enquête, les principaux chiffres (sur 8 800 CEPC) :

– Résultats de l'examen :

Favorable	5213	58,88%
Insuffisant	3481	39,32%
Non mené à son terme	55	0,62%
Non renseigné dans le logiciel	105	1,19%

– Total des points obtenus :

Éliminatoire	2676	30,32%
Entre 0 et 5	28	0,32%
Entre 6 et 10	42	0,47%
Entre 11 et 15	257	2,90%
Entre 16 et 19	472	5,33%
Entre 20 et 25	2 910	32,87%
Entre 26 et 31	2 360	26,65%
Non renseigné dans le logiciel	109	1,23%

– Total de points supérieur ou égal à 20 avec erreur éliminatoire :

67 candidats ont été ajournés avec une note supérieure ou égale à 20 soit 0,76%.

– Candidats reçus avec un ou plusieurs 0 :

360 candidats ont été reçus malgré la notation 0 dans un ou plusieurs blocs de compétences : connaître et maîtriser son véhicule, appréhender la route, partager la route avec les autres usagers, soit 6,91%.

Préparation de la 3^{ème} journée de formation, journée de cohérence.

Sur ce sujet, l'UNSA-SANEER a réitéré sa demande pour que la journée de « cohérence » ne doit pas être une journée d'adhésion forcée mais une journée où chaque IPCSR pourra exprimer ses difficultés à appliquer la nouvelle procédure B. Les remarques formulées devront être prises en compte au niveau local mais aussi transmises à la DSCR afin de modifier la grille du CEPC et le guide d'évaluation.

Monsieur MEUNIER a rejeté notre proposition car il estime qu'interroger les chefs de service et les DPCSR suffit à faire remonter les difficultés que rencontrent les IPCSR sur le terrain. Un séminaire sera d'ailleurs organisé par la DSCR mi-décembre. Une nouvelle réunion est prévue avec les OS la première quinzaine de janvier 2011.

Nous avons alors proposé l'envoi d'un questionnaire, que les IPCSR pourraient remplir, afin de déterminer les modifications à apporter. (le CEDIP avait utilisé ce moyen). Cette proposition ne semble pas satisfaire le SNICA-FO qui estime avoir « mandat » en tant que représentants du personnel, et de ce fait, pouvoir se passer de l'avis des IPCSR sur le terrain.

L'UNSA-SANEER n'est pas de l'avis de l'administration qui ne donne la parole aux IPCSR qu'à travers le filtre de la hiérarchie sur un sujet aussi primordial pour notre métier. Nous estimons également que les représentants du personnel, que sont les syndicats, ne doivent pas écarter les moyens d'expression directs qui peuvent être donnés aux agents de terrain. Nous rappelons que l'autre syndicat représentatif des IPCSR était pour la mise en place du questionnaire du CEDIP à l'époque.

Évolution du guide d'évaluation, modification de la grille du CEPC.

L'UNSA-SANEER avant d'aborder ce sujet a lu une déclaration (voir document joint avec notre lettre du 28 octobre 2010 à Mme MERLI).

Monsieur MEUNIER a donné la parole à M. FOUGERE qui nous a exposé les réflexions au niveau européen

(CIECA) en matière d'évaluation et de notation par bilan de compétences. Actuellement trois autres états européens pratiquent cette méthode, les Pays-Bas, la Suède et la Finlande.

Il ressort des discussions que la DSCR semble bien vouloir ouvrir le débat sur des modifications, non pas sur la grille d'évaluation du CEPC avec la suppression de la note 0, mais sur la possibilité d'ajourner un candidat lorsque la note 0 sera attribuée (sauf pour les 3 premières compétences : installation; vérifications; manipulation des commandes). Ce qui correspond à ce qui se faisait avec l'ancienne procédure, plusieurs erreurs sérieuses (au moins deux dans le même domaine de compétence) entraînant l'ajournement du candidat.

Notre organisation syndicale a toujours contesté le fait qu'un candidat puisse se voir accorder un permis de conduire avec la notation 0 dans une ou plusieurs compétences, aussi essentielles que, connaître et maîtriser son véhicule, appréhender la route ou partager la route avec les autres usagers.

Pour mémoire :

« Le candidat a démontré à plusieurs reprises, et malgré les signalements répétés de l'expert, une incapacité à restituer une composante essentielle de la compétence.

Cette incapacité pourrait mettre en cause la sécurité immédiate du véhicule, de ses passagers ou des autres usagers de la route, bien que les circonstances de l'examen n'aient pas permis de le révéler. ».

Une aberration, qui a permis à 360 candidats d'être reçus à l'examen, ce en deux jours ! (voir enquête)

Les difficultés ne résident pas dans la modification de la procédure mais dans l'exercice de communication vers le grand public que devra menée la DSCR.

L'UNSA-SANEER proposera une modification de l'arrêté de référence et du GE dans les meilleurs délais.

Question sur l'harmonisation des taux de réussite des IPCSR.

L'administration nous demande de contribuer pour établir les méthodes qui permettraient l'harmonisation des taux de réussite des IPCSR. Notre organisation syndicale ne désire pas entrer dans ce débat. En effet, le contrôle du travail des IPCSR ne nous semble pas être de notre ressort mais de celui de la hiérarchie. Nous n'allons quand même pas proposer les critères à retenir pour contrôler la qualité des évaluations des IPCSR suite aux statistiques produites par le logiciel INFOCENTRE. Par contre, nous resterons vigilant à ce que les requêtes INFOCENTRE soient pertinentes et ne se substituent pas au contact direct, que tout chef de bureau doit avoir avec ses agents.

Rédacteurs : Christophe NAUWELAERS
Bernard COSSON
Lionel PARET



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

www.unsa-er.org

libres ensemble

